



L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

MARS 2022



Avis public et avis de motion	P. 2
Conseil municipal	P. 7
Service incendie	P. 11
Infos communautaires	P. 13

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 694 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DE LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2022 ET SUIVANTES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, le projet de règlement numéro 694 sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a été présenté, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001).

Ce projet de règlement vise à établir la rémunération de base et l'allocation des dépenses du maire et des conseillers de la façon suivante :

La nouvelle rémunération proposée :

MAIRE	
Rémunération	25 866.67 \$
Allocation de dépenses	12 933.33 \$

Actuellement

Rémunération : 19 747.26 \$

Allocation : 9 873.62\$ \$

CONSEILLERS	
Rémunération	9 999.33 \$
Allocation de dépense	4 999.67 \$

Actuellement

Rémunération : 6 218 \$

Allocation : 3 109 \$

AVIS PUBLIC

Indexation :

La rémunération payable aux membres du conseil doit être basé sur les augmentations prévues à la convention collective des employés à partir de 2023 et les années subséquentes.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivants le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q, c. E-2,2)*. La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1^{er} janvier suivant la tenue de ces élections.

Rémunération additionnelle particulière :

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

Rétroactivité :

Le présent règlement aura un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2022.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, présenté en visioconférence sur Zoom, à 19:30.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Petite-Rivière-Saint-François du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Petite-Rivière-Saint-François ce 14^e jour de mars 2022.



Stéphane Simard, CPA, CMA
Le directeur général et greffier-trésorier,



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

Avis public	aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise	Vote par correspondance
Personnes physiques et personnes morales		

Municipalité
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Scrutin du
 2022 05 01
 année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Stéphane Simard, greffier ou secrétaire-trésorier :



aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le

2021	10	05
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2022	04	01
année	mois	jour

**

- ☛ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

ET



aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le

2021	10	05
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2021	10	05
année	mois	jour

*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le

2022	04	01
année	mois	jour

**

- ☛ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.
 ** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.



**PETITE-RIVIÈRE
 SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC



aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le

2021	10	05
année	mois	jour

*

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le

2021	10	05
année	mois	jour

*

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2022	04	01
année	mois	jour

**

PRENEZ NOTE QUE :

- la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2022	04	01
année	mois	jour

, mais **au plus tard le

2022	04	19
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire;
- toute personne habile à voter inscrite sur la liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le

2022	04	19
année	mois	jour

.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution, incluant la demande de voter par correspondance, est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que toute personne habile à voter inscrite sur une liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

STÉPHANE SIMARD

Prénom et nom

418 760-1050

Ind.rég. Numéro de téléphone

1067 RUE PRINCIPALE, PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Adresse

G0A 2L0

Code postal

Signature

Donné à PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Municipalité

, le

2022	03	17
année	mois	jour

Greffier ou secrétaire-trésorier



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 8^e jour de mars 2022, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Viviane de Bock, Israël Bouchard, Jacques Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

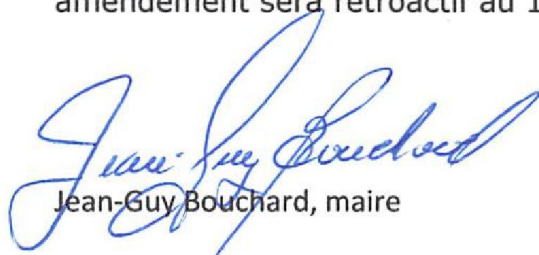
M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

AVIS DE MOTION

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Je, Jacques Bouchard, conseiller, donne avis de motion de la présentation du projet de règlement adoptant le règlement sur la rémunération des élus et de la présentation dudit règlement qui vient abroger le règlement no. 638. Cet amendement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2022.



Jean-Guy Bouchard, maire



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2022

Le conseil municipal de Petite-Rivière Saint-François donne avis de motion de la présentation du projet de règlement adoptant le règlement sur la rémunération des élus et de la présentation dudit règlement qui vient abroge le règlement no. 638. Cet amendement sera rétroactif au 1er janvier 2022.

Le conseil municipal confirme l'emploi de menuisier/opérateur de monsieur Victor-Olivier Bois.

Le conseil municipal accorde un mandat à monsieur Alain Côté, expert-conseil en véhicules d'intervention, qui cible l'achat d'un véhicule d'intervention et ne dépasse pas la somme de 9 000 \$ plus les taxes applicables.

Le conseil municipal accepte le dépôt du rapport d'opérations incendie de la MRC de Charlevoix 2021 tel que déposé et communiqué.

Le conseil municipal adopte le rapport d'activités d'incendie 2021 de la municipalité tel que déposé et communiqué.

Le conseil municipal s'engage à adopter les modalités d'application du programme spécifique pour l'inspection, l'entretien et le remplacement des équipements de protection individuelle 2021 en vertu de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie.

Le conseil municipal accepte DE VENDRE au CIUSSS de la Capitale-Nationale l'Immeuble à un prix d'achat de 335 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à l'Acte de vente et D'APPROUVER l'Acte de vente tel que rédigé.

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise la vente des équipements suivants via le Centre d'acquisitions gouvernementales :

- Boîte à sel
- Sand Blast mobile
- Boîte à outils fonctionnelle
- Rétro caveuse Terex

Le conseil municipal donne son appui H360 Village et à H360 Ressources pour la mise en place d'un projet d'établissement de logements abordables

Le conseil municipal autorise la modification suivante, pour la signature des effets bancaires. Soit : Enlever monsieur Serge Bilodeau et remplacer par monsieur François Fournier, pro-maire, pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Le conseil municipal nomme les nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme qui représenteront la population du ledit comité :

- | | |
|---------------------|---------|
| -Pierre-Paul René | Siège 4 |
| -Jean-Léon Bouchard | Siège 1 |
| -Paule Francoeur | Siège 3 |
| -Réal Tremblay | Siège 5 |

Ces membres entrent en fonction au comité CCU dès la rencontre prévue en mars 2022

Le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'embauche d'un journalier-opérateur apte à assumer les tâches reliées au poste

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2022

Le conseil municipal accorde un mandat totalisant 1 500 \$ plus les taxes applicables à monsieur Alain Blanchette pour les photos prises lors d'un minimum de douze (12) visites.

Le conseil municipal autorise le dépôt du projet d'achat d'équipements d'inspections et fuites dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Un registre des utilisations sera mis en place ainsi qu'un calendrier pour les utilisations futurs des municipalités partenaires;

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Hilarion organisme responsable du projet.

Le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à assister au congrès de l'AGRCQ 2022

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure formulée par les propriétaires du lot 4 790 994 Chemin Gabrielle-Roy visant à autoriser un bâtiment d'une hauteur de 9,88 mètres en zone H-26.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure formulée par les propriétaires du lot 6 250 708 Chemin Gabrielle-Roy visant à autoriser un bâtiment d'une hauteur de 9,14 mètres en zone H-26.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure formulée par les propriétaires du 192 Chemin de la Martine visant à permettre le changement d'usage de ladite adresse en résidence de tourisme alors que deux résidences non-locative se trouvent à moins de 75 mètres des fondations de la propriété visée.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer ledit permis demandé sur le lot 4 790 994 dans le respect de l'ensemble des normes applicables.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer ledit permis demandé sur le lot 6 250 708 dans le respect de l'ensemble des normes applicables.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer ledit permis sur le lot 4 792 978 demandé dans le respect de l'ensemble des normes applicables.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer ledit permis demandé sur le lot 4 792 982 dans le respect de l'ensemble des normes applicables.

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2022

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer ledit permis demandé sur le lot 4 793 085 dans le respect de l'ensemble des normes applicables.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et refuse l'émission desdits permis sur le lot 4 791 587

Le conseil municipal entérine l'acceptation qui autorise Nature Immobilier à mettre temporairement en place, pour une durée de 12 mois, un bureau des ventes sur le lot 4 791 827, rue du Quai et que le ledit bâtiment puisse être connecté au réseau municipal d'aqueduc et d'égout, durant la période où sa présence sera autorisée.

Le conseil municipal condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie et que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude politique. Par le même fait, la municipalité accepte de verser une somme de 500\$ à la Croix-Rouge Canadienne pour contribuer à l'effort collectif.

Le conseil municipal autorise Geneviève Morin, greffière-trésorière adjointe à utiliser le site gouvernemental Clic-Sécur et d'y effectuer toutes opérations nécessaires à son travail.

Le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat, ne dépassant pas 10 000 \$, aux firmes SNC-Lavalin et Génio afin de poursuivre les calculs sur les capacités actuelles et futures en traitement des eaux usées et que le frais soient partagés avec Groupe le Massif selon les modalités à définir.

Le conseil municipal présente ses sympathies les plus sincères à la famille et aux proches de monsieur Benoit Alsène, décédé récemment. Le conseil souligne le professionnalisme de monsieur Alsène, sa rigueur au travail mais aussi sa bonne humeur, sa générosité et son sens de l'écoute qui en ont fait un collègue apprécié de tous.



CONSEIL MUNICIPAL



NOTE

Retrouvez l'intégralité de nos règlements municipaux sur le site internet de la municipalité au www.petiteriviere.com

Vous y trouverez également les comptes rendus des séances du conseil

Le lien pour rejoindre la séance sera publié une heure avant la rencontre sur :

- le Facebook Municipal,
- l'application Voilà
- le site www.petiteriviere.com

Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la 1ère période questions sera limitée à 15 minutes avec un maximum de 2 questions par personnes.

La 2ème période sera de 30 minutes, il sera permis de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour.

La séance sera diffusée le lendemain sur notre site internet et nos réseaux sociaux

**Prochaine séance ordinaire du
Conseil Municipal**

**le mardi 12 avril 2022 à 19h30
en visioconférence via
l'application **zoom****

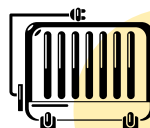
**2è versement des
taxes municipales :
15 avril 2022**

SERVICE INCENDIE

Résumé de quelques informations importantes pour votre sécurité



Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige. Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



Débrancher les appareils de chauffage électrique la nuit ou avant de quitter le domicile et éloignez l'appareil de toute matière inflammable.



Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées et éteignez les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.



Si ce n'est pas déjà fait, ramenez vos cheminées.

Pour toute demande de dérogation ou information, contactez M. Louis Simard, chef pompier au 418.760.1050 poste 6160 ou au 418.633.6724



**IMPORTANT
CENDRES CHAUDES**



Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.

Garder la chaudière de cendre à un minimum d'un mètre de toute matière combustible.

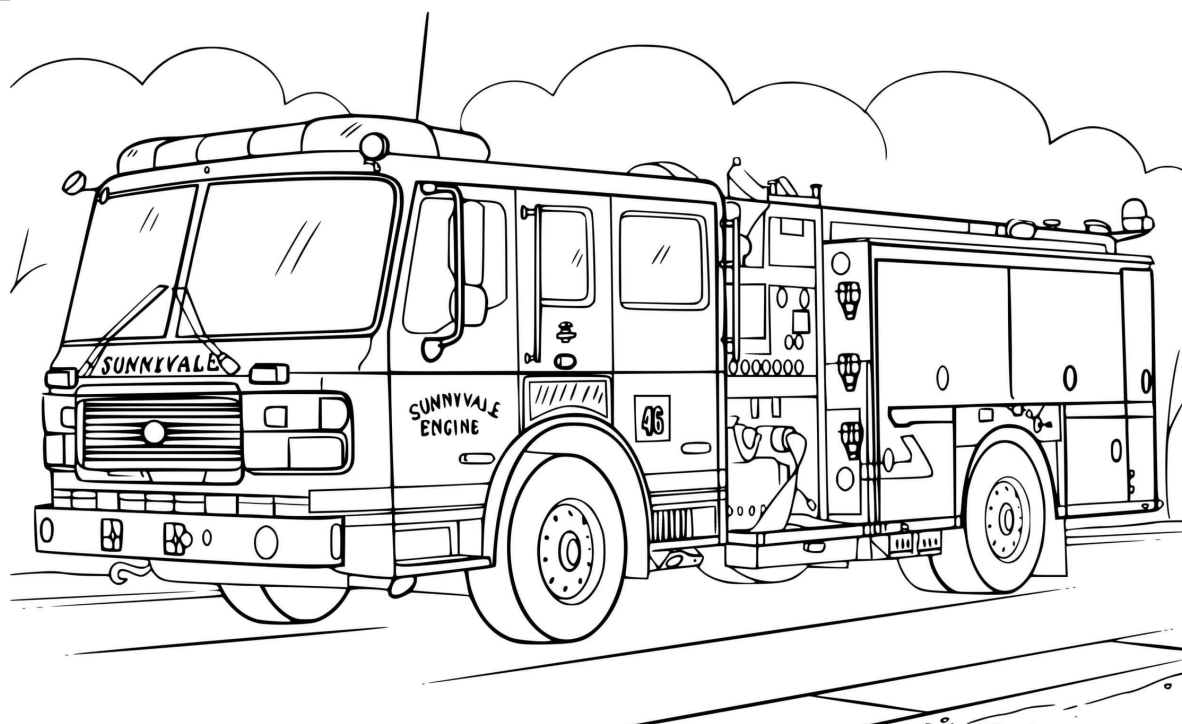
Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

SERVICE INCENDIE

RECRUTEMENT POMPIERS VOLONTAIRES

Les pompiers volontaires jouent un rôle important en protégeant la collectivité contre les incendies et d'autres dangers. Si vous êtes dévoué, si vous possédez d'excellentes habiletés pour le travail en équipe et si vous êtes en bonne santé et en bonne condition physique, songez à vous joindre à notre équipe. Occuper un poste de pompier volontaire constitue une excellente façon d'acquérir de précieuses compétences et de redonner à sa communauté.

Pour poser votre candidature, contactez Louis Simard, chef pompier, au 418.633.6724



INFO COMMUNAUTAIRES

La municipalité tient à vous rappeler le calendrier de cueillette de matières résiduelles. Vous devez sortir vos bacs la veille de la journée de la cueillette et les retirer le jour de la cueillette. Des constats seront émis aux contrevenants qui dérogent du règlement.

Voici des extraits du règlement no 497 - Relatif à la gestion des matières résiduelles, adopté le 13 août 2012 :

CHAPITRE 5

MODALITÉ DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DU DÉPÔT DES BACS

Les matières résiduelles des unités desservies à la rue doivent être déposées après 18:00 la veille du jour prévu de la collecte. Les bacs doivent être retirés dans la même journée que la collecte.

LOCALISATION DES BACS

Le bénéficiaire devra placer les bacs roulants à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON EFFECTUÉE

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la MRC de Charlevoix dans un délai maximum de 24 heures.

CHAPITRE 10

DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

CONTRAVENTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

INFO COMMUNAUTAIRES



REGROUPEMENT DES ARTISTES ET ARTISANS DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Nous sommes heureux de vous annoncer la reprise de nos activités et notre programmation printemps 2022. Le plaisir sera au rendez-vous!

Un premier atelier aura déjà eu lieu, celui de la fabrication d'une lavette. Mais il est encore temps de s'inscrire aux ateliers suivants :

Atelier de bracelet en billes de pierres fines naturelles:

Vous aimez les bracelets? Danièle Tremblay vous invite à confectionner le vôtre. Elle apporte tout le matériel nécessaire et vous aurez le plaisir de porter votre création!

Mardi le **29 mars à 19 :00h** à la salle municipale.

Atelier de faux vitrail :

Le sujet sera l'oiseau. Les techniques de base vous seront enseignées par Suzanne Lapointe.

Tout le matériel sera disponible sur place. Venez créer avec nous!

Mardi **19 avril à 18 :30h** à la salle municipale.

Inscrivez-vous dès maintenant, le nombre de places est limitée! Les inscriptions se font auprès de **Mme. Fleurette Racine au 418-632-5294**

Vous désirez devenir membre et profitez de nos différents projets de tissage. C'est également auprès de Mme Fleurette que vous devez le faire.

Le tricot communautaire est de retour :

À partir du 17 mars à 13h00 au café du Domaine à Liguori et cela tous les jeudis, jusqu'à un avis contraire.

Vous pouvez apporter votre projet de tricot ou faire des bas, mitaines ou pantoufles. De la laine et des broches à tricoter sont fournis et demeurent sur place jusqu'au jeudi suivant. Les articles sont ensuite vendus et une part du profit demeure à la COOP de l'Affluent.

Bienvenue à tous!

INFO COMMUNAUTAIRES

La bibliothèque GABRIELLE-ROY tient à remercier ses partenaires, qui ont rendu possible la réalisation de notre projet. MERCI Éli et Gaby et Librairie Baie-St-Paul pour votre support, vos suggestions et vos produits locaux. De plus, nous remercions l'aide de la Municipalité de Petite Rivière Saint François lors de notre projet de réaménagement.

PASSEZ NOUS VOIR

Venez apprécier le réaménagement de la bibliothèque les lundis et mercredis de 18h à 19h30



NOUVEAU

Vous pourrez maintenant emprunter des jeux de société pour toute la famille ainsi qu'une liseuse garnie d'une multitude de titres variés et facile d'utilisation.



DU NOUVEAU À VOTRE BIBLIOTHÈQUE

PRÊT D'UNE LISEUSE NUMÉRIQUE

Adressez-vous au comptoir de prêt et réservez-la dès maintenant, **c'est gratuit!**

IDÉAL POUR SE FAMILIARISER AVEC CET OUTIL PRATIQUE!

- Des livres déjà intégrés
- Des conditions de lecture confortables
- Un guide d'utilisation simple

BIBLIOTHÈQUES PARTICIPANTES

Bibliothèque Aux Quatre Vents
Saint-Hilaire

Bibliothèque Le Jardin des mots
Saint-Hilaire

Bibliothèque Félix-Antoine-Savard
Les Éboulements

Bibliothèque Pour la suite du monde
Île aux Coudres

Bibliothèque Gabrielle-Roy
Petite Rivière Saint-François

Bibliothèque René-Richard
Baie Saint-Paul

INFO COMMUNAUTAIRES

En collaboration avec
L'ÉPICERIE DU VILLAGE,
vous pouvez dès
maintenant apporter vos
consignes* en tout temps
à l'épicerie, qui redonnera
les fonds à l'OPP de l'école
Saint-François



100% des fonds amassés sont investis dans
notre école primaire :

- Activités spéciales, fêtes thématiques
- Activités éducatives et sportives
- Amélioration de notre cour d'école
- Et bien plus!



* Le sac de
consigne doit
être rempli et trié

Pour plus d'informations :
418-632-0606

Merci de votre générosité !

*Des parents dynamiques et impliqués
pour une école vivante
et des enfants motivés!*



INFO COMMUNAUTAIRES



ÉCOCENTRES



mrccharlevoix.ca

HORAIRE ÉTÉ	
Écocentre	Horaire
Saint-Urbain	À partir du 1 ^{er} avril lundi au samedi 9h00 à 16h45
Écoboutique	À partir du 19 avril Mardi et samedi 10h à 12h & 12h30 à 15h30
L'Isle-aux-Coudres	À partir du 2 avril Mercredi et samedi 9h00 à 16h45
Fermé les jours fériés	



INFO COMMUNAUTAIRES



COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RÉSERVATION



Réservez avant le 25 mai 2022 à 16 h

- ✓ Téléphone : **418-435-2639** (poste 6012)
- ✓ Courriel : gmr@mrccharlevoix.ca

Il est temps de réserver pour la collecte des encombrants pour : Baie-St-Paul,
Les Éboulements, Petite-Rivière-St-François, St-Hilarion, St-Urbain
& L'Isle-aux-Coudres.

Les encombrants ne doivent pas peser plus de 125 kg et un maximum de six (6) articles par résidence est autorisé.

INTERDIT:

- Déchets domestiques
- Matériaux de construction
- Pneus
- RDD
- Appareils électroniques
 - (TV, ordinateur etc.)
- Appareils réfrigérants
 - (frigo, cellier, air climatisé, etc.)

Matières acceptées :



Matières non admises:



Pour plus d'information :
mrccharlevoix.ca ~ 418-435-2639 # 6012



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS



Le dimanche 15 mai, déposez vos sacs en papier en bordure de rue.

Seuls les sacs en papier et contenants retournables en plastique ou métal
(volume de 1m³ et poids 25 kg) seront acceptés.

N.B. : Cette collecte est offerte pour vos surplus de résidus verts.

*Vous pouvez déposer vos résidus verts dans votre bac brun et le faire collecter selon l'horaire régulier, soit chaque semaine de mai à novembre.



**Il est interdit de déposer des feuilles mortes dans le bac bleu ou le bac vert.

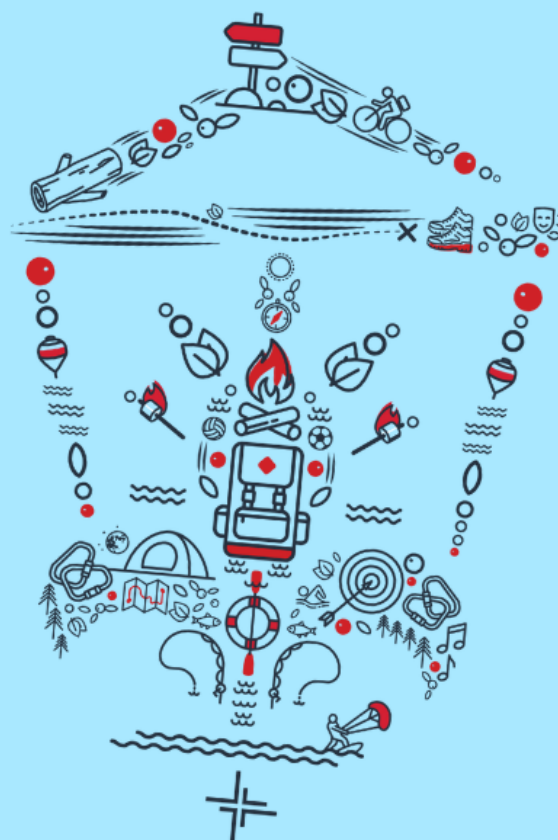
***Vous pouvez apporter vos résidus verts en sacs de plastique directement à l'écocentre de St-Urbain et les désensacher dans le conteneur de résidus verts.

Pour plus d'information :
mrccharlevoix.ca ~ 418-435-2639 # 6012

ATTENTION !
Sacs de plastique refusés



MONITEUR MONITRICE CAMP DE JOUR



Créateurs de sourires et de souvenirs, par ici !
programme@camplemanoir.qc.ca



L'équipe du Camp le Manoir, qui sera toujours en charge du Camp de jour de Petite-Rivière-Saint-François, est à la recherche de nouveaux moniteur(trice)s pour l'été 2022. Un emploi de la fin-juin à la fin août, du lundi au vendredi avec une équipe incroyable !



Moniteur, monitrice en camp de jour - Description de tâches

Aux Éboulements ou dans un camp municipal, le moniteur de camp de jour a la responsabilité de superviser, d'encadrer, d'animer et d'organiser des activités inoubliables. Il encadre un groupe d'âge particulier qui variera au cours de l'été. Notre camp accueille des jeunes de 4 à 14 ans. Selon les besoins, il aura à assumer occasionnellement son tour de garde pour le service de garde du matin et/ou du soir. Il participe en équipe d'animation à l'élaboration et au bon déroulement des différentes thématiques qui sont développées. Il doit participer à différents moments de formation obligatoire au début et pendant la durée de l'emploi.

Tâches

- Assurer l'encadrement et l'accompagnement des campeurs avec les autres moniteurs
- Intervenir dans les cas difficiles et les suivis particuliers
- S'assurer de faire respecter les consignes aux campeurs
- Participer activement à la vie de camp
- Préparer, animer les activités et ranger le matériel
- Être responsable de la sécurité des campeurs de leur arrivée jusqu'à leur départ
- Créer un environnement sécuritaire et stimulant pour les campeurs
- Se référer au coordonnateur du camp de jour en cas de besoin

Qualités et exigences

- Avoir une expérience en animation (un atout)
- Faire preuve de leadership, de dynamisme et d'autonomie
- Faire preuve de professionnalisme et de rigueur
- Avoir une bonne capacité de communication
- Avoir une bonne capacité de travailler en équipe
- Être apte à travailler sous pression
- Prendre des décisions dans l'intérêt des campeurs et de l'organisation
- Être motivé
- Avoir 16 ans ou un secondaire 4

Conditions

- Durée de l'emploi : 8 ou 9 semaines
- Dates : 27 juin au 19 ou 26 août
- Formation obligatoire du 20 au 23 mai et 23-24 juin
- Horaire : du lundi au vendredi
- Salaire : à partir de 14,25\$ selon échelle
- Avantages
 - Accès gratuit à la salle d'entraînement et du mur d'escalade durant la période d'emploi, 50% le reste de l'année

INFO COMMUNAUTAIRES

OFFRE D'EMPLOI

Étudiant au service de l'urbanisme

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est à la recherche d'un candidat pour épauler son service d'urbanisme durant la saison estivale 2022.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE :

En collaboration avec le responsable du service d'urbanisme et sous la supervision du directeur général, le candidat retenu aura à exécuter diverses tâches reliées au service d'urbanisme sur le territoire de la Municipalité.

DESCRIPTION DES TÂCHES RELIÉES AU POSTE :

- Collaborer avec le personnel en place, à la réalisation de diverses inspections et suivi de dossier relatif aux permis, certificat d'autorisation et infractions à la réglementation en matière d'urbanisme, d'environnement et de nuisance;
- Soutenir le personnel en place pour l'émission des divers permis et certificats conformément aux règlements en vigueur, et en assurer les suivis nécessaires;
- Accueillir et informer les citoyens sur toute question relative aux règlements d'urbanisme, ainsi que sur la réglementation municipale;
- Participer à la mise à jour de l'inventaire des installations septiques sur le territoire et à en dresser la liste;
- Assister l'inspecteur et le responsable en urbanisme dans toute autre tâche connexe;
- Il s'agit d'un travail qui s'effectue en partie sur le terrain (inspection) et en partie en bureau (réception des citoyens, émissions des permis, rédaction d'avis d'infraction, etc.).

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Démontrer du dynamisme, de l'entregent, de la diplomatie, de l'initiative et avoir un bon sens de l'organisation;
- Avoir un excellent esprit d'analyse et de synthèse;
- Posséder des habiletés pour la communication écrite et verbale.

EXIGENCES DU POSTE :

- Être aux études en aménagement du territoire, en urbanisme ou tout autre domaine connexe;
- Doit retourner aux études en août 2022;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide (classe 5);
- Bonne connaissance des outils bureautiques usuels (Suite Office, outlook ect.)

Conditions d'emploi

- La rémunération sera établie en fonction de l'expérience et de la qualification du candidat retenu;
- Poste saisonnier - fin-mai à la mi-août 2022;
- 32 hres / semaine, horaire du lundi au jeudi 8h à 16h et vendredi 08h à 12h.

POUR POSTULER :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 28 mars 2022, à l'adresse suivante :

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
1067, rue Principale
Petite Rivière St-François, Qc
G0A 2L0

Att : Stéphane Simard, d.g.

Ou par courriel : dg@petiteriviere.com

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte. Les candidatures seront traitées confidentiellement et dans le respect de l'équité en matière d'emploi. Remerciant à l'avance tous les postulants, seuls les candidats retenus pour une entrevue feront l'objet d'une communication ultérieure.



INFO COMMUNAUTAIRES

OFFRE D'EMPLOI

Étudiant aux travaux publics

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François recherche des candidatures pour occuper un poste d'étudiant aux travaux publics.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE :

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, l'étudiant à la voirie effectue des travaux d'entretien des terrains et bâtiments municipaux.

DESCRIPTION DES TÂCHES RELIÉES AU POSTE :

- Entretien de pelouses;
- Débroussaillage, déchiquetage de branches;
- Peinture;
- Entretien ménager;
- Aide au drainage des bornes-fontaines;
- Arrosage des fleurs et entretien des plates-bandes;
- Autres tâches similaires.



EXIGENCES DU POSTE :

- L'employé étudiant aux travaux publics doit être inscrit à un établissement scolaire reconnue par le ministère de l'Éducation;
- Avoir une expérience de travail dans des travaux similaires serait un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Emploi de jour, disponibilités occasionnelles les soirs et la fin de semaine;
- Durée d'emploi de 8 semaines soit du : 27 juin 2022 au 20 août 2022;
- Conditions salariales selon la convention collective en vigueur.

POUR POSTULER :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 28 mars 2022, à l'adresse suivante :

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
1067, rue Principale
Petite Rivière St-François, Qc
G0A 2L0

Att : Stéphane Simard, d.g.

Ou par courriel : dq@petiteriviere.com

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte. Les candidatures seront traitées confidentiellement et dans le respect de l'équité en matière d'emploi. Remerciant à l'avance tous les postulants, seuls les candidats retenus pour une entrevue feront l'objet d'une communication ultérieure.



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

CP-10-03-2022(203)

FAIRE CHARLEVOIX ATELIER DE TRANSMISSION DE LA TECHNIQUE DE TISSAGE DU BOUTONNÉ DE CHARLEVOIX AVEC LA TISSERANDE ANNE-MARIE HAMEL

Charlevoix, le 10 mars 2022 – Dans la poursuite de FAIRE CHARLEVOIX, un projet initié en 2019 par les deux MRC de la région visant à mettre en valeur le patrimoine immatériel, une formation de trois jours est offerte dans le but de transmettre un savoir-faire distinctif, soit la technique de tissage du boutonné de Charlevoix, une manière de créer des motifs en relief typiquement charlevoisienne.

Le mot « boutonné » est un régionalisme dont le nom technique est « bouclé par la trame ». Le boutonné charlevoisien se distingue souvent par l'utilisation de couleurs vives, des bouclettes de laine teintées et une grande diversité de motifs. Parmi eux, l'étoile à huit branches que l'on associe à la région.



Objectifs de la formation

- Former une relève qui pratiquera la technique du boutonné de Charlevoix;
- Susciter l'intérêt à poursuivre la tradition en transmettant, à son tour, la technique du boutonné de Charlevoix;
- Réaliser une œuvre originale en boutonné.

Déroulement

Deux candidat(e)s seront sélectionné(e)s afin de recevoir cette **formation gratuite** avec **Anne-Marie Hamel**, artisane tisserande, membre du Conseil des métiers d'art du Québec.

- **Cours 1** : Visite de groupe d'une demi-journée au studio Trad et de l'exposition portant sur le boutonné au Carrefour culturel Paul-Médéric à Baie-Saint-Paul, en compagnie d'Anne-Marie Hamel;
- **Cours 2** : Une demi-journée de formation de groupe dans l'atelier d'Anne-Marie Hamel à Clermont:
 - Réflexion sur l'œuvre qui sera réalisée par les participant(e)s;
 - Maquette de l'œuvre;
- **Cours 3** : Une demi-journée de formation de groupe pour le montage du métier dans l'atelier;
- **Cours 4** : Formation individuelle d'une journée ou deux dans l'atelier afin d'apprendre la technique et réaliser l'œuvre de leur choix.

Baie-Sainte-Catherine • Clermont • La Malbaie • Notre-Dame-des-Monts
Saint-Aimé-des-Lacs • Saint-Irénée • Saint-Siméon • TNO

172, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1
Téléphone : 418 439.3947 • Télécopieur : 418 439.2502
www.mrccharlevoixest.ca

INFO COMMUNAUTAIRES

Date

Formation donnée en mai et/ou en juin 2022. Les dates sont à confirmer selon les disponibilités des deux personnes sélectionnées.

Préalables

- Posséder une habileté en tissage;
- Résider dans la région de Charlevoix;
- Avoir les aptitudes, l'aisance et/ou les compétences pour partager des connaissances à autrui.

Critères de sélection

- Avoir la volonté de perpétuer la tradition et le désir de transmettre la technique du boutoné;
- Démontrer de quelle façon vous envisagez la transmission future des connaissances acquises;
- Avoir un projet d'œuvre textile à réaliser;
- Posséder un métier à tisser serait un atout.



Pour participer

Composer un texte d'environ 250 à 500 mots expliquant vos motivations à recevoir la formation et qui précise:

- Pourquoi souhaitez-vous apprendre la technique du boutoné?
- De quelle manière envisagez-vous transmettre ces connaissances afin de contribuer à perpétuer ce savoir-faire?
- Quel projet souhaitez-vous tisser?

Joindre à ce texte de 3 à 5 images de vos œuvres textiles antérieures.

Transmettre vos fichiers par courriel **avant le 10 avril 2022** à Catherine Gagnon, coordonnatrice du développement social, culturel et patrimonial :

catherine.gagnon@mrccharlevoixest.ca

418 439-3947, poste 5905

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et des municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix et de Charlevoix-Est dans le cadre de leur Entente de développement culturel respective.

Formatrice | Anne-Marie Hamel

Anne-Marie Hamel est une tisserande et une porteuse de tradition qui a appris à tisser lors de son arrivée dans Charlevoix dans les années 1970. En 2015, elle a reçu le prix de porteuse de tradition décerné par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est dans le cadre des Prix du patrimoine pour l'ampleur des connaissances qu'elle possède sur cette technique distinctive de la région de Charlevoix et pour la pertinence de ses actions de transmission.

Baie-Sainte-Catherine • Clermont • La Malbaie • Notre-Dame-des-Monts
Saint-Aimé-des-Lacs • Saint-Irénée • Saint-Siméon • TNO

172, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1
Téléphone : 418 439.3947 • Télécopieur : 418 439.2502
www.mrccharlevoixest.ca

INFO COMMUNAUTAIRES

Madame Hamel est membre du Conseil des métiers d'art du Québec et participe également aux marchés publics de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul.

Visitez son site Internet pour en savoir plus : <https://tisserande-charlevoix.com/> et sa page [Facebook](#).

Pour mieux la connaître, visionnez cette [vidéo](#) portant sur sa pratique.

– 30 –

Pour informations :

Annie Vaillancourt
Agente de développement culturel
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6013
avallancourt@mrccharlevoix.ca

Catherine Gagnon
Coordonnatrice du développement social,
culturel et patrimonial
MRC de Charlevoix-Est
418 439-3947, poste 5905
catherine.gagnon@mrccharlevoixest.ca



ATELIER DE TRICOT

Venez apprendre à tricoter un lapin!
Bienvenue à tous! Débutant ou expérimenté.
Enfants idéalement accompagnés d'un adulte.

9 avril 2022, 10h30 à midi

Info: Bibliothèque
Gabrielle Roy
Petite Rivière St-François
Animation: Anouk Breton
Atelier gratuit
Matériel fourni

partons la maille est belle...



Inscrivez-vous rapidement au près de madame Vivianne Guay de la bibliothèque, les places sont très limitées !



Le Budget participatif de Petite-Rivière est de retour

Fort du succès de l'exercice en 2021, la Municipalité de Petite-Rivière appelle à nouveau ses citoyens à participer au Budget participatif 2022. La population est amenée à proposer des projets qui, après analyse du comité de sélection, seront soumis à un vote ouvert à toute personne de 16 ans et plus résidant à Petite-Rivière.

Les fonds octroyés seront d'une valeur totale de 25 000\$ et destinés à la réalisation d'un ou plusieurs projet(s) conçu(s) par ses citoyens pour le bénéfice de leur communauté. Les initiatives retenues devront être réalisées en 2022 dans les domaines des loisirs, des sports ou de la culture. La formule du programme demeure la même qu'en 2021, à l'exception de l'ajout d'un critère d'admissibilité : le budget du projet ne doit inclure aucun salaire.

L'échéancier du processus de dépôt et de sélection de projets sera le suivant :

- développement et dépôt des projets : du lundi 14 mars au jeudi 14 avril ;
- pré-sélection, analyse et, si nécessaire, bonification : du mardi 19 avril au mercredi 4 mai ;
- vote de la population de Petite-Rivière-Saint-François : du vendredi 6 mai au lundi 9 mai ;
- dévoilement et adoption du (ou des) projet(s) retenu(s) : séance du conseil du mardi 10 mai ;
- réalisation du projet durant l'année 2022.



Pour avoir accès aux informations détaillées et au formulaire de participation, les citoyens doivent se rendre au site www.petiteriviere.com/budgetparticipatif. Il est également possible de se procurer le formulaire papier à l'hôtel de Ville. Pour toutes questions, veuillez joindre Stéphane Simard, directeur général au (418) 760-1050, poste 6102, ou par courriel à dg@petiteriviere.com.

INFO COMMUNAUTAIRES

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et responsable du projet, se dit motivé et fébrile de connaître les nouveaux projets qui seront soumis par la population. « Nous leur donnons la parole et nous sommes confiants du succès de cette démarche. Engagement et responsabilisation, voilà deux valeurs chères à la municipalité qui sont mises en évidence dans le projet du budget participatif. J'invite toute la population à s'approprier cette initiative et à participer en grand nombre », nous livre M. Simard.

Une première année marquée d'un dynamisme étonnant et de réalisations concluantes



Le lancement du premier Budget participatif de Petite-Rivière-Saint-François, en 2021, fut un succès à tous les points de vue. D'abord, la qualité et la diversité des projets ont enthousiasmé le comité de sélection. Puis, avec 165 votes, la participation des citoyens pour choisir parmi les trois propositions demeureres en lice, malgré un très court laps de temps, fut significative. Au final, exceptionnellement le conseil municipal a non seulement financé le projet gagnant mais a pris la décision de doubler la mise pour financier les trois projets retenus par le comité de sélection :

1. La réfection de la marina
2. l'Expo du plateau des arts au chalet Gabrielle-Roy
3. les parois école d'escalade : Les enfants d'abord, à proximité du Domaine à Liguori.

INFO COMMUNAUTAIRES



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



Formulaire de participation — Budget participatif 2022

Appel de projets citoyens

Un seul formulaire par projet, un seul projet par citoyen | Date limite de dépôt : le jeudi 14 avril à 15 H

1. Coordonnées de la citoyenne ou du citoyen de Petite-Rivière-Saint-François

Titre du projet :	
Prénom et nom du (de la) citoyen(ne) :	
Adresse civique (principale) complète :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

2. Je dépose un projet en tant que : Citoyenne / citoyen ☐ Membre d'un regroupement de citoyens ☐

3. Engagement et responsabilités

J'assume les risques inhérents à ma participation au Budget participatif de Petite-Rivière-Saint-François **oui** ☐

Je m'engage à réaliser le projet que je présente au meilleur de mes connaissances et de mes capacités **oui** ☐

Je, soussigné (e), affirme que les informations transmises sont véridiques et je confirme que j'adhère complètement aux conditions de participation de « Budget participatif de Petite-Rivière-Saint-François – édition 2022 » telles que présentées sur le site Web de la Municipalité ainsi qu'à toutes autres conditions qui pourraient être prescrites par le comité de sélection.

Signature du (de la) citoyen(ne)

Lieu

Date

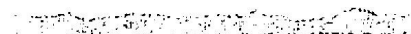
INFO COMMUNAUTAIRES



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



SAINT-FRANÇOIS



4. Description du projet et de ses étapes de réalisation

Titre du projet proposé:

Description de votre projet en détails, en faisant référence au domaine municipal dans lequel il s'inscrit, et en présentant le plus clairement possible, dans un ordre chronologique, chacune des étapes de sa réalisation :

Identification du site idéal d'implantation du projet (sur propriété municipale) et exigences particulières nécessaires à sa réalisation (exemples : proximité d'un bâtiment, eau, électricité, services municipaux, etc.) :

S'il y a lieu, site alternatif envisagé (sur propriété municipale) :

Temps estimé pour la réalisation du projet (en nombre de jours) et calendrier prévisionnel de réalisation de chaque étape de réalisation en 2022 :

Étape 1 :

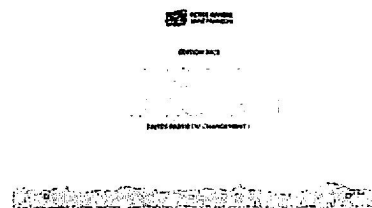
Étape 2 :

Étape 3 :

INFO COMMUNAUTAIRES



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



5. Coût du projet

Estimé du budget, incluant les taxes, nécessaire à la réalisation de chacune des étapes du projet . Il est à noter qu'aucun poste budgétaire en salaire ne sera admis au budget, ni aucune dépense effectuée avant le mardi 10 mai 2022, soit la date prévue de l'adoption finale du (ou des) projet(s) par le conseil municipal.

Étape 1 :

Étape 2 :

Étape 3 :

Coût total :

6. Partenaires et contributions, financières ou autres, à la réalisation du projet

Est-il prévu que d'autres partenaires participent à la réalisation du projet ?

Oui

☐

Non

☐

Si oui, quelle sera la nature de leur contribution, en argent ou autre, et jusqu'à quelle hauteur ? (À noter que les contributions des partenaires, financières ou autres, devront faire l'objet d'un engagement de leur part) :

7. Aide jugée nécessaire, de la part des services municipaux, à la réalisation du projet

Aide souhaitée, sur le plan technique, de la part des services municipaux

Oui

☐

Non

☐

Si oui, précisez la nature de l'aide souhaitée :

8. Bénéfices pour la communauté et lien avec la programmation municipale

Bénéfices du projet pour la communauté et pour l'environnement :

Arrimage du projet avec la vision et la programmation municipale de Petite-Rivière-Saint-François:

INFO COMMUNAUTAIRES



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



Les projets doivent être soumis par voie électronique, par la poste ou en personne à la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale) au plus tard le jeudi 14 avril à 15 h (heure de réception du courriel faisant acte d'accusé de réception) à l'adresse suivante :



À l'attention de M. Stéphane Simard, directeur général
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
dq@petiteriviere.com

Tél. : 418-760-1050, poste 6102

Suggestions pour compléter votre présentation et en faciliter l'analyse par le comité de sélection

Assurez-vous que votre projet se situe sur une propriété municipale et qu'il pourra se réaliser cette année 2022.

Assurez-vous qu'aucune dépense effectuée ni aucun salaire ne figure dans votre budget de réalisation du projet.

En plus de ce formulaire de dépôt, votre dossier de présentation pourrait comprendre les éléments suivants :

- document explicatif, incluant un texte présentation plus détaillée du projet (maximum 500 mots);
- croquis de qualité et détaillé du projet (en format numérique);
- curriculum vitae ou tout autre document prouvant votre capacité à mettre le projet à terme;
- engagement des partenaires.

À noter que les documents qui accompagneront la présentation de votre projet devront être acheminés dans un format électronique (format Word, JPEG ou PDF) afin qu'ils puissent être facilement transférés.

INFO COMMUNAUTAIRES



Aux membres de la FADOQ nés en mars

*Joyeux
Anniversaire*



- 05 ANDRÉ-JEAN DESMEULES
- 13 MARIE CARDINAL
- 14 AMANDINE BOUCHARD
- 14 DIANE SAVARD
- 20 MARCEL SIMARD
- 29 CARMEN LAVOIE
- 29 GEORGIANNE BLUTEAU

Aux membres de la FADOQ nés en avril

- 04 Chantale Savard
- 14 Louise Tremblay
- 26 Claire Racine

" La jeunesse rêve pendant que la vieillesse
se souvient "

- Nicolas Carteron

INFO COMMUNAUTAIRES

Le menu de la popote peut être sujet à changements sans préavis

Mardi le 15 mars

Soupe

Soupe aux légumes

Plat principal

Saucisses avec carottes et patates en cube

Accompagnement

Salade de chou

Dessert

Salade de fruits

Mardi le 22 mars

Soupe

Potage de carottes

Plat principal

Pâté au saumon

Accompagnement

Brocoli, tomates cerises et concombre

Dessert

Gâteau des anges

Mardi le 29 mars

Soupe

Soupe alphabet

Plat principal

Spaghettis

Accompagnement

Salade César & petit pain

Dessert

Pêches de soeur

INFO COMMUNAUTAIRES

Mardi le 5 avril

Soupe

Soupe aux
pois

Plat principal

Boulettes de
steak avec
sauce

Accompagnement

Patate
ronde et
macédoine

Dessert

Pouding au
pain

Mardi le 12 avril

Soupe

Soupe aux
tomates

Plat principal

Vol-au-Vent

Accompagnement

Riz et
salade
verte

Dessert

Pouding
chômeur

Mardi le 19 avril

Soupe

Soupe à
l'orge

Plat principal

Rôti de
palette à
l'oignon

Accompagnement

Patates pilées &
Bâtonnets de
légumes

Dessert

Gâteau blanc
sucre à la
crème

Mardi le 26 avril

Soupe

Soupe au
chou

Plat principal

Rôti de porc
& patates
brunes

Accompagnement

Purée de
carotte

Dessert

Gâteau
frigidaire

INFO COMMUNAUTAIRES

Mardi le 3 mai

Soupe

Soupe
WonTon

Plat principal

Nouilles
chinoises

Accompagnement

Riz &
Egg Roll

Dessert

Gâteau blanc
confiture

Mardi le 10 mai

Soupe

Potage du
jour

Plat principal

Pain de
viande

Accompagnement

Patates pilées
& légumes en
rondelles

Dessert

Tarte

Bonne nouvelle !

Nous vous annonçons la reprise du baseball poche tous les mercredis à 18:30 à la salle municipale. Le coût de participation est de 2\$.

Les nouveaux joueurs sont bienvenus !

Venez faire de nouvelles rencontres dans une atmosphère amicale tout en participant à une activité amusante.

En raison des mesures sanitaires, n'oubliez pas d'apporter votre masque. Venez essayer et profitez d'un essai gratuit !



ANNONCE



La FADOQ est fière de vous annoncer qu'elle a obtenu un subvention de 25 000 \$ pour des jeux de plein air et activités pour petits et grands